

## DOSSIER : EUROPE AUDIOVISUELLE

### **Eurovisioni**

*Gaetano Stucchi, Eurovisioni, consultant médias*

**2**

### **Histoire en marche**

*Boris Bergant, directeur général adjoint des relations internationales de RTVSLO, Vice-président de l'UER*

**4**

### **La dimension politique**

*Enzo Cheli, président et Guiseppe Sangiorgi, commissaire, Organisme de surveillance des communications  
Jean-Noël Dibie, directeur délégué, Francetélévisions*

**8**

### **La dimension économique**

*Michèle Cotta, présidente du groupe AB  
Gaetano Stucchi, Eurovisioni, consultant médias*

**10**

### **La dimension juridique**

*Karol Jakubowicz, chef de la planification stratégique, TVP  
Michel Fansten, chargé de mission au ministère de la Culture (France)*

**12**

### **La conservation du patrimoine face à l'élargissement**

*Gabrielle Claes, présidente de l'association des cinémathèques européennes*

*Giacomo Mazzone, secrétaire général de Eurovisioni, UER  
Patrice Vivancos, directeur des Journées européennes du cinéma et de l'audiovisuel*

**14**

### **La diffusion du patrimoine face à l'élargissement**

*Francesco Maselli, Président de l'AIDAA  
Gaetano Stucchi, Eurovisioni, consultant médias*

**16**



# *Eurovisioni 2002* et les retombées sur l'audiovisuel de l'élargissement de l'Union européenne.

*Eurovisioni* fête son 16<sup>e</sup> anniversaire et n'a pourtant pas engendré de structure permanente lourde ou des budgets croissants au fil des éditions.

Son attrait sûr et constant pour les professionnels s'explique par deux atouts :

- une structure d'accueil au charme incomparable, la Villa Medici, avant-poste culturel de la France dans un des plus beaux endroits de Rome ;
- un esprit d'indépendance et d'équilibre entre les différents

acteurs de l'audiovisuel, que l'événement arrive à garantir chaque fois aux participants.

Les invités viennent à leurs frais, ce qui témoigne d'un intérêt certain et, pour ceux qui reviennent régulièrement, d'une fidélité exemplaire.

Ce lieu de rencontre, cette occasion d'échanges et de débats, ne pénalise aucun point de vue, ne marginalise aucune position dans l'industrie comme dans les institutions. C'est peut-être pour cette «ouverture» à toutes les voix que de nombreux Membres de l'UER sont, eux aussi, devenus des habitués, à commencer par les télévisions publiques d'Italie et de France, qui ont été parmi les promoteurs de l'événement.

Cette ambition d'affirmer une vision globale de l'audiovisuel européen a caractérisé *Eurovisioni* dès le départ ; or il n'était pas facile, en 1987 (deux ans avant les grandes Assises de l'Audiovisuel de Paris), d'adopter l'optique du Marché unique dans ce

# EUROVISION

Gaetano Stucchi  
*Eurovisioni, consultant médias*

domaine si «périphérique» du chantier économique et politique de l'Union européenne.

Dans les discussions de la Villa Medici, les oppositions simplistes ont été écartées : il n'était pas question d'opposer le cinéma à la télévision, la culture à l'industrie, le public au privé, l'Est à l'Ouest (à l'époque, l'UER réfléchissait déjà à la fusion avec l'OIRT, et donc à l'intégration de la «Grande Europe» dans sa structure).

Ces choix ont fait la différence et la qualité de l'événement.

Si *Eurovisioni* n'a jamais été le lieu de décisions ou de négociations formelles entre les acteurs ou les gouvernements (précisément peut être pour cette raison), il est devenu le rendez-vous qui ouvre chaque année la saison du débat audiovisuel, après la pause estivale. On a pris l'habitude d'y venir renifler l'air du temps, sonder les humeurs, les intentions – souvent pas encore formulées – des

interlocuteurs auxquels on sera confronté pendant le reste de l'année, et de «prendre la mesure» de leurs objectifs et de leur détermination.

Le choix du thème de chaque édition, résultat d'un large débat parmi les membres de l'assemblée des promoteurs, est devenu au fil du temps la première esquisse de l'agenda politique et industriel du secteur pour les mois à venir. D'où l'importance croissante qu'a pris peu à peu le processus collectif (multinational aussi bien que multiculturel) de décisions du programme. Il n'est donc pas étonnant qu'*Eurovisioni 2002* ait été consacré à l'élargissement de l'Union européenne et aux retombées de ce passage historique sur le secteur audiovisuel.

Au fil des années, une autre ambition s'est dessinée, celle d'une approche systématique et analytique des problèmes débattus, qui doit non seulement déterminer le cadre de discussion, mais donner également quelques premiers points de repère

et débroussailler le «champ de bataille» annoncé pour la saison politique qui s'ouvre. D'où ce fonctionnement par ateliers, conçu sous la présidence Castellina et confirmé aujourd'hui par celle de Bernard Miyet, qui est devenu une nouvelle composante de la recette, une vraie caractéristique identitaire de l'événement.

Le thème de chaque édition d'*Eurovisioni* et le dialogue entre les participants s'articulent désormais au tour d'une grille bien précisée, qu'elle soit sectorielle (cinéma, TV, musique, etc.) ou disciplinaire (juridique, économique, politique, technologique, etc.), et préparée par des contributions, des études et des recherches.

Vous trouverez dans ce premier dossier de *DIFFUSION en ligne*, parmi les conclusions des ateliers 2002, un exemple de la méthode et de ses résultats.

# visioni

# Histoire

**Boris Bergant**

*Directeur général adjoint des relations internationales de RTVSLO, Vice-président de l'UER*

## Nous sommes à la veille d'un grand tournant de l'histoire en l'Europe.

Avec les référendums des pays candidats respectifs et le processus d'approbation en cours dans les parlements des pays membres, l'Union européenne accueillera bientôt dix pays supplémentaires, le plus grand élargissement de l'Union depuis sa création, un véritable moment historique pour l'Europe.

Pour la première fois dans l'histoire de ce continent, les nations s'unissent dans la paix, sans menaces, guerres ni agressions, dans le but d'établir la stabilité, la paix et la prospérité. L'unification pacifique de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et d'autres pays d'Europe de l'Ouest est le résultat des efforts menés pour surmonter les rivalités qui sévissaient de longue date et à l'origine de nombreuses guerres. Avec l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale, s'ouvre une ère totalement nouvelle.

L'Europe unifiée de demain ne sera pas l'Europe unie d'hier. Ces deux

Europe sont-elles en mesure de relever le défi ? Je suis convaincu qu'une telle Europe aura besoin de davantage que des financiers et des juristes ou encore d'une élite d'hommes politiques et d'affaires pour la gérer. Une nouvelle Europe destinée à perdurer devra être une Europe de la Culture et des cultures, recherchant l'unité dans la diversité de ses cultures et de ses langues, tirant parti de la richesse que représentent la différence et la spécificité de ses valeurs, tout en s'appuyant sur sa créativité culturelle. Pas seulement sur ses talents commerciaux ! Mais nous n'avons pas encore assez fait dans cette voie.

Je crains que nous ne stagnions, voire même que nous ne régressions. Après 10 ou 12 années de transition, l'Europe de l'Ouest connaît-elle, par exemple, réellement l'Europe centrale et orientale, sa culture et sa créativité ? Les hommes politiques et d'affaires les connaissent éventuellement, le public certainement pas.

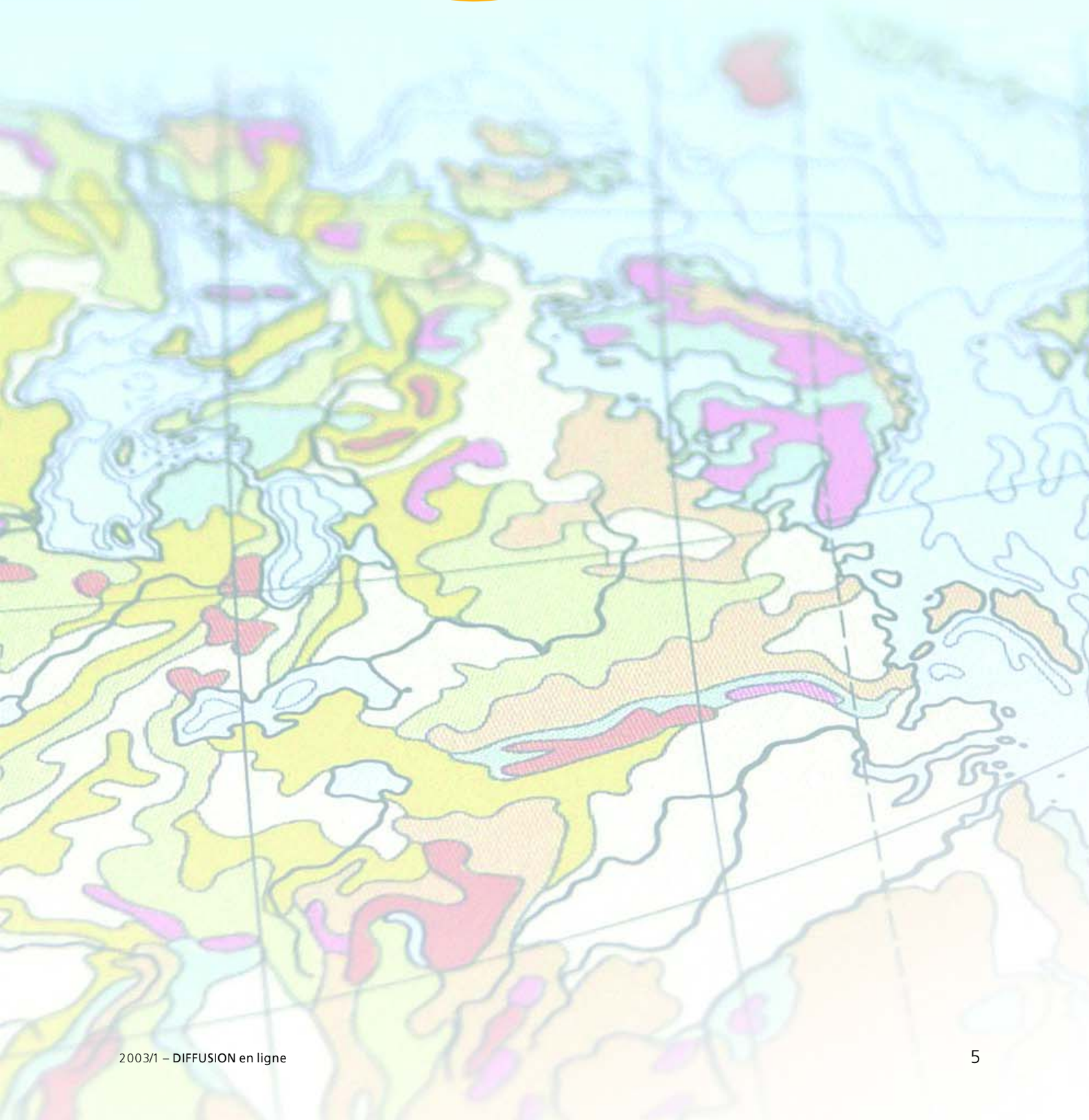
Il s'agit d'un processus injuste à sens unique. En Europe centrale et orientale, le public connaît nettement mieux la culture d'Europe occidentale et en profite mieux que dans le sens inverse. L'argent seul est-il responsable de cette situation, s'agit-il d'une tendance financière unilatérale ou simplement d'une réticence ou d'un manque d'intérêt.

Quelle qu'en soit la raison, il faut changer cela, sinon nous courons à long terme le risque de créer une Europe unie et cependant divisée, une Europe à deux vitesses générant en fin de compte de l'animosité au lieu d'apporter la paix et la stabilité. En termes économiques, il y aura toujours des zones plus avancées que d'autres, mais dans le domaine de la culture, de l'information et des médias de service public, cela n'est pas souhaitable. En ce qui concerne les médias et notamment les médias de service public, le processus de transition en Europe centrale et orientale est achevé. De nouvelles législations sont mises en œuvre presque partout reflétant dans leur ensemble les normes d'Europe occidentale, se conformant aux directives de l'Union européenne et aux conventions du Conseil de l'Europe.

Il ne faut cependant pas tenter de généraliser. Comme les pays occi-

# dire

en marche



dentaux, les pays d'Europe centrale et orientale ont leur propre spécificité et traditions culturelles et historiques. L'expérience montre que chaque fois qu'un législateur copie et transfère aveuglément des modèles étrangers dans son propre pays, il finit par rencontrer des problèmes qu'il doit corriger. Dans de nombreux, trop nombreux cas, des bureaucrates, des experts autoproclamés et des messagers de l'Ouest (à l'exclusion bien évidemment des véritables experts) ont tenté d'imposer de nouveaux modèles à ces démocraties émergentes. Malheureusement, ces modèles n'existent pas, ils ne fonctionnent pas à l'Ouest. Ils sont le fruit de vœux pieux et ont provoqué de nombreux problèmes inutiles.

Maintenant que de nouvelles législations sont en place dans les pays d'Europe centrale et orientale, cela ne signifie pas que tout fonctionne. On ne peut s'occuper de la législation des médias en faisant abstraction de l'environnement politique et juridique général. La mise en place d'un environnement véritablement démocratique ne peut pas non plus se faire en un jour. Même dans les démocraties occidentales, il a fallu

des décennies, et il y a toujours eu des problèmes, voire des expériences négatives.

Le plus grand obstacle actuellement est l'absence d'un système de contrôle efficace et impartial (non corrompu), d'un système judiciaire efficace, non entravé par des retards de 4 à 5 ans dans les affaires en cours. Les hommes politiques doivent changer d'attitude. Un dictateur démocratiquement élu n'est pas meilleur qu'un chef d'Etat non démocratiquement élu ou qui s'est emparé du pouvoir. Nous serons toujours confrontés au problème de la menace ou du désir des hommes politiques de contrôler la presse et les médias. La seule réponse et la seule sauvegarde possibles à cet égard sont une société civile qui fonctionne correctement et le véritable passage d'une radiodiffusion d'Etat à une radiodiffusion de service public. Ce n'est pas un processus aisé dans la mesure où un radiodiffuseur de service public se doit d'être politiquement et économiquement indépendant, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale. Dans un pays ne connaissant pas la redevance de radiodiffusion, l'introduc-

tion de cette dernière créera de nombreux problèmes et ne sera pas très populaire. Pratiquement aucun homme politique n'osera le faire car il sait que le lendemain même de l'annonce de cette mesure, il sera sévèrement critiqué par les journalistes du radiodiffuseur de service public en question. Mais si ces journalistes devaient s'abstenir de critiquer, ce serait alors un manquement à leur devoir et l'on entrerait ainsi dans un cercle vicieux.

Je suis convaincu que les résultats les plus probants de cette période de transition sont le développement et l'amélioration des programmes. Les moyens financiers disponibles pour les programmes de fiction étaient faibles (on pourrait considérablement remédier à cette situation par un partage des coûts ou au moyen d'une coopération au niveau européen) et le système dualiste de radiodiffusion a vu les parts d'audience des radiodiffuseurs publics chuter considérablement. Toutefois, la majorité des radiodiffuseurs a réussi à faire face aux défis élevés et à améliorer considérablement le contenu journalistique. Aujourd'hui, les journalistes ne sont plus limités. Les jour-

naux, la radio et la télévision peuvent tout tolérer, y compris, malheureusement, les très mauvais reportages et le journalisme de très piètre qualité. Les conséquences de l'ancienne politique rédactionnelle autocratique se retrouvent dans des structures chaotiques, où l'autorité décisionnelle fait défaut ou bien où l'on ne trouve qu'une vague politique rédactionnelle. Dans de nombreux cas, nous sommes confrontés à un excès de démocratie ou à une démocratie mal comprise. Mais la législation ne peut être ici d'aucun secours. Ce qu'il faut est à l'évidence une autorégulation et la mise au point d'une éthique, de codes de conduite et de normes professionnelles, créés sur la base d'une société civile qui fonctionne correctement.

Une radiodiffusion fonctionnellement et surtout politiquement indépendante est la condition sine qua non de la survie d'une démocratie pluraliste, où qu'elle se trouve et, en particulier, en Europe centrale et orientale. Toutefois, l'indépendance politique de la radiodiffusion de service public est impossible sans son indépendance économique et financière et sa survie impossible, sans la

modernisation du contenu et de la technologie. Les nouveaux médias devraient se situer au cœur même du contenu des programmes de la radiodiffusion de service public. Dans de nombreux cas, c'est réalisable parce que la taille et les ressources d'un pays donné permettent le développement du contenu des programmes uniquement par le biais du service public. La radiodiffusion de service public fonctionne ainsi comme le fournisseur central indépendant de contenu pour la société. Mais cet état de chose sera impossible à assurer et à atteindre si les médias de service public sont continuellement traités comme une activité de marché, similaire au commerce et à l'industrie. On constate actuellement des différences de niveau encore considérables en matière de développement en Europe, au sein de l'Union européenne et de la future Europe élargie. Faute de moyens financiers, la majorité des radiodiffuseurs de service public des pays d'Europe centrale et orientale ne peut participer aux grandes coproductions et aux grands projets d'Europe de l'Ouest. Ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre par eux-mêmes la révolution technolo-

gique et numérique. Après avoir assuré la transparence et l'efficacité, nous devons garantir la survie des radiodiffuseurs de service public en sauvegardant leur indépendance et leur développement.

On ne pourra obtenir des moyens financiers que si ceux qui font les lois et les règlements de l'Union européenne changent d'état d'esprit. Ces fonds ne devraient être attribués qu'en préservant l'indépendance politique des radiodiffuseurs publics. Etant donné l'agressivité économique des radiodiffuseurs privés, ce ne sera pas une décision facile, mais elle est, selon moi, indispensable.

Si les hommes politiques ont eu le courage de lancer le processus de l'unification européenne, ils devraient aussi avoir le courage d'introduire les mesures nécessaires pour défendre la démocratie et la liberté des médias et notamment la radiodiffusion de service public. Le temps est venu d'agir.

L'élargissement de l'Union européenne, moment historique, n'est pas la fin d'un processus, c'en est plutôt le début.

# La télévision européenne est aujourd'hui confrontée à deux défis.

Deux défis complémentaires : l'élargissement de l'Europe audiovisuelle et l'arrivée programmée de la télévision numérique. Dans ce paysage en mutation constante, la présence de télévisions de service public fortes est une garantie essentielle du maintien du pluralisme audiovisuel et de la diversité culturelle.

La multiplication des opérations fusion/acquisition entre opérateurs commerciaux menace à terme la pluralité des opérateurs. Face aux opérateurs commerciaux, qui, pour maximiser leurs profits, ont tendance

à minimiser leurs investissements dans la production, les opérateurs de service public se doivent de maximiser le service rendu aux téléspectateurs «citoyens», en leur assurant une offre diversifiée de programmes de qualité, satisfaisant en cela à leur mission de service public.

Le système dual des médias audiovisuels installé en Europe de l'Ouest s'inscrivait dans cette logique. Les pouvoirs publics nationaux et communautaires se sont attachés à mettre en place un cadre politique adapté. Mais cet équilibre peut être menacé par l'introduction de la télévision numérique, si l'on ne retient que les seules règles du marché. C'est au «politique» que revient de mettre en place un cadre juridique et économique adapté à ce nouvel environnement numérique.

Dans les PECO, le processus législatif de la dernière décennie a per-

La dimension

polit

Enzo Cheli, *président et Guiseppe Sangiorgi, commissaire ; Organisme de surveillance des communications*  
Jean-Noël Dibie, *directeur délégué, relations Internationales, Francetélévisions*

mis de mettre en place un cadre juridique adapté au pluralisme des médias audiovisuels, mais l'équilibre demeure fragile entre télévisions de service public et télévisions commerciales :

- les télévisions publiques demeurent marquées par un demi-siècle de monopole politique ;
- l'étroitesse des marchés nationaux ne permet pas de dégager de ressources suffisantes pour financer une production originale de qualité.

Cet héritage institutionnel, qui se traduit par un déficit de légitimité des télévisions publiques et ces contraintes économiques peu incitatives pour des investisseurs nationaux, a facilité l'implantation de chaînes commerciales contrôlées par des groupes multinationaux, souvent nord-américains. Pour remédier à ces

deux handicaps essentiels il convient d'assurer la transparence des relations entre pouvoir politique et télévision et d'assurer un financement suffisant et pérenne aux opérateurs de télévision de service public,

## Transparence

Participant de la vie de la cité, la télévision est politique : il convient donc de l'affranchir de l'arbitraire du pouvoir politique, mais non de la couper du politique, notamment par un traitement objectif de l'information. Cette transparence peut être assurée par des Instances de régulation dont l'indépendance doit être assurée par le législateur et le pouvoir judiciaire.

## Financement

Il convient d'assurer un financement suffisant et pérenne aux opérateurs de télévision de service public, pour

qu'ils puissent offrir le meilleur aux téléspectateurs, notamment en développant la production nationale et/ou régionale, et dans le cadre de leurs coopérations internationales. Face aux risques de fragmentation de l'offre et de l'audience, cette coopération doit permettre aux télévisions européennes de service public de construire des offres fédératives reflétant la diversité des identités nationales. Dans le nouvel équilibre audiovisuel de la grande Europe à l'ère numérique, le «politique» doit garantir le pluralisme des médias et la diversité culturelle des offres de programmes. Il est essentiel, dans le contexte de la numérisation, de garantir la diversification des télévisions de service public sur tous les supports de diffusion.

La communication, particulièrement la communication audiovisuelle, se doit d'être l'un des piliers de la construction européenne.

ique

## La / dimension

# écono

Michèle Cotta, *présidente du groupe AB*  
Gaetano Stucchi, *Eurovisioni, consultant médias*

Quelles sont les attentes économiques des acteurs de l'industrie audiovisuelle des pays candidats à l'Union européenne ?

L'analyse du fonctionnement économique de l'industrie audiovisuelle des pays candidats à l'Union européenne donne lieu aux recommandations suivantes.

Étant donné la condition de fragilité et de sous-financement des structures de production et de distribution en Europe, et dans les pays candidats en particulier, il est indispensable de protéger et de renforcer les systèmes de soutien existants dans l'Union, au niveau régional, national et européen ; d'en élargir la couverture et l'accès à ces nouveaux membres ; d'en créer d'efficaces là où ils n'existent pas. Cette approche nécessite une augmentation adéquate des ressources affectées aux actions de soutien à l'audiovisuel.



# ■ mimique

L'autre moteur économique du secteur, qu'il faut confirmer et relancer, est la base financière du service public de télévision, qui dans tous ces pays constitue un partenaire majeur de production audiovisuelle nationale et peut jouer un rôle essentiel dans les rapports avec l'audience nationale, donc dans la construction et le développement d'une demande de création identitaire sur le marché national.

Cependant, le cadre réglementaire du secteur doit être global et cohérent, pour le cinéma comme pour la télé, pour les entreprises publiques comme pour les privées, en termes d'obligations (non identiques, mais équivalentes et proportionnées) de production et de contribution au soutien de l'industrie nationale et européenne, et là où c'est nécessaire, en termes d'adaptation / ajustement du droit commercial de l'audiovisuel.

Il est nécessaire qu'un état des lieux complet et transparent de l'industrie audiovisuelle de chaque pays candidat soit établi, à la charge des organismes nationaux aussi bien que des instances européennes compétentes, pour permettre aux investisseurs potentiels aussi bien qu'aux régulateurs, nationaux, européens et internationaux (des *venture capitals* aux

banques, de l'Union aux autorités nationales), de prendre leurs décisions en connaissance de cause.

## Marché audiovisuel

La situation spécifique du marché audiovisuel de chaque pays candidat doit être prise en compte pour le choix des mesures le plus adaptées au soutien économique de l'industrie nationale, tant dans le domaine de la politique fiscale que de la régulation de la concurrence (*tax-shelter*, contrôle des concentrations...).

Le modèle européen de système mixte (public – privé) dans l'organisation du secteur audiovisuel doit être adapté et décliné selon les besoins et les risques liés à la situation particulière et au paysage économique de chaque pays candidat, en prenant comme référence un bilan sérieux et analytique des résultats et des limites produits par ce système depuis plus de vingt ans d'application dans les pays membres de l'Union.

Il est prioritaire de favoriser, par tous les moyens possibles, l'accès des produits audiovisuels et des œuvres du patrimoine des pays candidats aux écrans de l'Union, toutes formes de distribution confondues (salles,

TV, online, nouveaux médias... ), et vice versa, afin d'accélérer l'intégration de leur industrie audiovisuelle dans le fonctionnement du Marché unique et d'opposer ce processus aux efforts de pénétration très déterminés de l'industrie américaine sur leurs marchés nationaux.

Il faudra aussi, par des services tels que les *media desks* et les actions de formation du programme MEDIA, promouvoir et assister la meilleure compréhension possible des différents paysages nationaux de régulation économique (objectifs, ressources, dispositifs... ), ainsi que des accords de coproductions et des mécanismes de soutien européens pour les professionnels et les entrepreneurs de l'ensemble de l'Union. Cela doit faciliter leur esprit d'initiative sur tout le territoire européen, comme premier pas vers une future harmonisation de ces régulations.

Finalement, une vision réaliste et un principe concret de graduation doivent inspirer les attentes et les décisions des pays candidats par rapport aux investissements technologiques liés au développement du numérique (terrestre, satellitaire, cinéma numérique, etc. ).

## L'élargissement : enthousiasme, ou inquiétude ?

Se poser le problème de l'élargissement, c'est d'abord répondre à trois questions :

- Comment se présente aujourd'hui la prise en compte de l'acquis communautaire en matière audiovisuelle, dans les législations des pays candidats ?
- Quels sont les problèmes qui subsistent, notamment, pour concilier les exigences de l'OCDE ou de l'OMC et celles de l'Union européenne ?
- Comment ces nouveaux partenaires seront-ils associés à la révision de la directive «TV sans frontières», et plus généralement à l'élaboration des nouvelles directives destinées à répondre aux évolutions technologiques en cours ?

Sur la première question, un constat peut être fait : tous les pays candidats ont désormais introduit dans leurs législations respectives la

plupart des règles européennes. Au point que la quasi-totalité d'entre eux est déjà associée au programme MEDIA, ou en position de l'être.

Pour donner la mesure du chemin parcouru, comme le fait remarquer Krzysztof Wojciechowski, tous ces pays venaient de loin et, avant même de s'inscrire dans le projet audiovisuel européen, leur premier objectif avait été non seulement de retrouver la démocratie, mais encore l'exigence démocratique. De ce point de vue il fallait déjà donner un sens à des mots nouveaux en matière audiovisuelle, comme le pluralisme, ou l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la prise en compte de l'acquis communautaire n'a donc pas commencé avec le projet d'adhésion à l'Union. C'est l'aboutissement d'un processus qui a débuté au niveau national avec la préparation des premiers textes réglementaires concernant les médias,

en référence à la construction d'une télévision démocratique et pluraliste, et au principe de la libre circulation des programmes.

Ce processus s'est poursuivi dans le cadre du Conseil de l'Europe et à travers les programmes d'échanges et de coproductions développés au sein de l'UER.

### Des nuances...

Aujourd'hui, les principes européens en matière de diversité, de pluralisme et d'indépendance des médias ont été totalement repris dans les lois nationales.

On peut dire, à quelques nuances près, la même chose pour les règles de la directive «TV sans frontières» concernant la publicité, le téléachat ou, dans un autre ordre d'idées, la protection des mineurs ou la retransmission des événements d'importance majeure.

L'alignement avec les pratiques de l'Union européenne est apparu plus délicat sur deux points : le régime de protection et de rémunération des auteurs et surtout les questions relatives à la place des œuvres nationales et européennes dans les politi-

## La dimension

# Juridique

Karol Jakubowicz, *chef de la planification stratégique, TVP, président du comité permanent sur la télévision transfrontière du Conseil de l'Europe*

Michel Fansten, *chargé de mission au ministère de la Culture (France)*

ques de programmation et de production des différentes chaînes de télévision.

Les législateurs de la plupart des pays candidats se sont trouvés confrontés à deux problèmes :

- les réticences à remplacer les quotas nationaux par des quotas européens, amplifiés dans de nombreux pays par la faiblesse de leur marché intérieur,
- les pressions américaines, à travers l'OCSE et l'OMC pour ne pas restreindre la liberté d'investir et de commercer dans le secteur audiovisuel.

La faiblesse des marchés intérieurs implique que la création audiovisuelle nationale puisse s'appuyer sur un secteur public fort.

Il en est de même de la réponse aux pressions de l'OMC. Plusieurs pays candidats avaient à l'origine adopté une législation ouvrant leur marché audiovisuel au libre accès commercial des investissements et des programmes étrangers, d'une façon contraire aux principes posés par l'Union européenne. Cela a posé des problèmes au cours du processus d'adhésion.

La plupart des pays ont pu réviser leur législation avec l'aide de la Commission. Mais des difficultés subsistent. En Hongrie, par exemple, qui, étant un des premiers pays à s'engager dans la voie de la libéralisation économique, avait déjà pris certains engagements commerciaux résultant du fait que, dans sa première réglementation, la transmission d'une chaîne de télévision étrangère à partir de son territoire n'entraîne pas dans le champ de compétence de la régulation audiovisuelle nationale, mais relevait de la régulation des télécommunications

Aujourd'hui, le sujet le plus sensible reste celui de la définition de la production nationale.

Deux logiques s'opposent. Une logique industrielle avec une définition élargie : toute production réalisée dans le pays concerné ou avec les moyens du pays concerné et une logique culturelle, plus restrictive, celle de la Commission européenne, avec une définition linguistique de la production nationale : une production réalisée dans la langue du pays concerné.

La Commission considère en effet que le développement des industries nationales de programmes relève des

politiques nationales de soutien, mais que ces dernières doivent rester compatibles avec la construction de l'espace audiovisuel européen.

## Révision, actualisation

La dernière question concernait la révision et l'actualisation de la directive «TV sans frontières». Les participants à l'atelier qui, à partir d'une lecture article par article du texte de la Directive, ont procédé à un échange de vues extrêmement ouvert sur les révisions à envisager, ont été unanimes à reconnaître que si on veut que les nouveaux pays membres appliquent les nouveaux textes ils doivent être associés à leur élaboration. Plus ils seront associés, plus la légitimité de la position européenne se renforcera.

L'élargissement de l'Europe audiovisuelle est-il une perspective enthousiasmante, ou préoccupante ?

Pour des juristes, la question ne se pose pas en ces termes. Laisser les pays d'Europe centrale et orientale à l'écart n'est pas un service à leur rendre. Mais surtout, ce n'est pas un service à rendre aux pays de l'Union européenne au moment où, avec les développements des satellites, la télévision sans frontières est devenue réalité.

de



# Conseil

Gabrielle Claes, *présidente de l'association des cinémathèques européennes*

Giacomo Mazzone, *secrétaire général de Eurovisioni, UER*

Patrice Vivancos, *directeur des Journées européennes du cinéma et de l'audiovisuel*

Conserver les films, les regrouper et les rendre accessibles : une vieille idée toujours d'actualité.



L'idée de conserver systématiquement les films, de les regrouper et de les rendre accessibles au public est née pratiquement en même temps que le cinéma lui-même, dès 1896.

Elle a pour géniteur un polonais de Paris, Boreslaw Matuszewski, qui l'envisageait comme un devoir d'intérêt général, au même titre que l'ouverture de bibliothèques ou de musées d'État. À l'époque, les films n'étaient évidemment pas encore considérés comme une forme d'art. La première idée, était donc de rassembler des traces, des mémoires.

Ce rappel n'est pas inutile à l'aube du troisième millénaire, à l'heure où plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, dont le patrimoine cinématographique et audiovisuel est immense, vont rejoindre l'Union européenne.

Seule une vraie et équitable collaboration entre les deux Europe peut réaliser l'objectif d'une conservation et d'une diffusion élargie et optimale du patrimoine européen. Cette collaboration devrait toutefois prendre en compte les exigences suivantes :

- permettre la collecte systématique des films en œuvrant pour la mise en place de mécanismes de dépôt légal dans tous les États

# novation

## du patrimoine

membres, assortis de mesures efficaces de dépôt volontaire et associant étroitement les archives audiovisuelles à ce processus ;

- élaborer des projets de recherche de haut niveau pour améliorer les conditions de conservation à long terme et de restauration, tant par les techniques analogiques que numériques, et mettre en place un programme structurel de formation prenant notamment en compte les retombées de la révolution numérique dans le domaine des archives ;
- assurer une meilleure information sur les matériaux effectivement disponibles et leur état, afin de constituer une mise en réseau des bases de données existantes ou à venir sur le patrimoine cinématographique européen ;
- coordonner les dispositions légales permettant de faciliter et d'accélérer les travaux énumérés afin d'aboutir à une distribution des films européens sur une large échelle adaptée aux nouveaux modes de diffusion de l'image et du son.

De par leur importance, tant artistique qu'historique, les images audiovisuelles font partie intégrante de

toute réflexion sur le patrimoine européen. Si elles participent à toutes les problématiques de conservation du patrimoine, les archives audiovisuelles disposent d'un chantier particulier bien avancé, celui de la définition de «métadonnées», ce langage commun qui pourrait permettre à toutes les archives d'Europe de dialoguer entre elles, au-delà des problèmes de langues et de systèmes d'indexation différents. À ce titre, le projet «P-meta» mené à bien par l'UER et avec le support actif de Membres comme la BBC, l'INA et la RAI, pourrait constituer un enjeu majeur.

### Politique active

Les cinémathèques, tant à l'Ouest qu'à l'Est de l'Europe, font depuis des années un travail extraordinaire dans des conditions parfois difficiles. Mais par delà le soutien de toutes les professions liées au monde des images pour pérenniser leur existence et favoriser leur développement, il est temps de s'interroger sur le patrimoine des images, sa conservation et sa diffusion. Où est la limite de l'espace patrimonial ? Comment rendre l'accès le plus démocratique possible ? Et comment associer les auteurs à cette vie pérenne après la vie, souvent trop courte, de leurs exploitation commerciale ?

Autant d'interrogations qui nous conduisent à celle-ci, encore plus large : l'Europe de demain, élargie à 25 pays, pourra-t-elle encore longtemps se passer d'une politique active d'intervention en faveur de son propre patrimoine culturel ? Sans une politique européenne qui finance à tout le moins la mise en réseau des connaissances et des patrimoines des pays les plus riches avec ceux des plus pauvres, des richesses des langues minoritaires et celles des grands pays, l'Europe risque de se couper d'une large partie de son passé, et par conséquent, aussi de son futur.

Les pays de l'Europe centrale et de l'Est peuvent contribuer à cette réflexion. Leur apport n'est pas seulement mesurable en termes d'augmentation quantitative des archives, c'est en fait un enrichissement à tous les niveaux. D'autant qu'une collaboration réussie a pu se concrétiser même pendant les années difficiles entre l'Est et l'Ouest, notamment à travers les associations de cinémathèques et les archives audiovisuelles. L'histoire nous apprend que c'est à l'Est que se trouve une partie notable de la mémoire de l'Europe, y compris celle de l'Europe occidentale.

# Le patrimoine doit être sauvegardé, c'est un devoir que l'Europe doit considérer comme une priorité.

Néanmoins, sans une large diffusion auprès des jeunes générations, la conservation n'a pas de sens. La mémoire des images européennes ne peut se perpétuer que si elle est diffusée de la manière la plus étendue : salles de cinéma, festivals, télévision, cassettes, DVD et Internet.

Des possibilités nouvelles de diffuser le patrimoine cinématographique européen sont offertes par le développement des nouveaux médias,

mais des obstacles réels entravent parfois une circulation optimale.

Destinées à protéger les créateurs, certaines dispositions prévues par le droit d'auteur et leur application par les ayants droit peuvent paradoxalement aboutir au blocage des œuvres. Il n'est certes pas question de mettre en cause un dispositif qui protège légitimement ceux qui sont véritablement à l'origine des films par leur talent créateur et leurs investissements financiers. Il faut

toutefois reconnaître que si une politique de large diffusion des films du patrimoine européen est aujourd'hui envisageable, c'est en grande partie grâce au travail accompli depuis un demi-siècle par les cinémathèques et les archives malgré l'insuffisance de ces dispositions juridiques.

Des investissements considérables d'argent public (estimés globalement à un milliard d'euros) ont été consentis par les Etats membres, pour assurer la conservation et la restauration des films. Or, il faut souligner qu'en échange de ce travail énorme, aucun droit – fût-il culturel et strictement contrôlé – n'a été accordé aux cinémathèques :

- la propriété des matériaux produits à des fins de restauration et financés exclusivement par elles leur est déniée et aucune rémunération n'est prévue lors de la

# Diffusion

Francesco Maselli, *Président de l'AIDAA*  
Gaetano Stucchi, *Eurovisioni, consultant médias*

réexploitation des films restaurés ;

- toute diffusion des œuvres, même strictement culturelle et pédagogique, est formellement prohibée sans l'accord des ayants droit dans la plupart des pays européens. Le fait que la notion de droits non commerciaux ait disparu dans la pratique, comme on a pu le remarquer ces dernières années, limite encore plus la marge d'action disponible pour une stratégie plus large et ambitieuse de diffusion du patrimoine audiovisuel européen ;
- les images – de plus en plus nombreuses – dont il est impossible d'identifier les ayants demeurent scellées dans les boîtes, faute d'un mécanisme raisonnable qui permettrait de répondre aux demandes d'utilisation. L'absence d'un registre public européen des œuvres

et de démarches concrètes dans cette direction confirme que ce problème reste sous-évalué dans la plupart des pays membres et même au niveau de l'Union.

### Trouver un consensus

À propos du patrimoine, les cinémathèques et les archives ne cherchent nullement à contester les dispositifs légaux en matière de droit d'auteur, dont elles reconnaissent pleinement la légitimité. Que le contrôle de la circulation des œuvres doit être exercé par les auteurs et ayants droit est indiscutable. Soulignons qu'il pourrait même être renforcé : l'intégrité esthétique des films est loin d'être toujours respectée lors de leur diffusion par les médias électroniques !

Concernant les droits de titulaires non identifiés, un consensus pourrait par contre se faire sur une forme

de « licence » accordée par les sociétés d'auteurs et de gestion collective (SACD, SIAE...) ou les organismes équivalents pour les pays candidats.

Pour appréhender avec plus de vigueur toutes ces questions, on pourrait imaginer un partenariat entre auteurs, ayants droit, cinémathèques et archives audiovisuelles, et tous les autres acteurs de l'industrie audiovisuelle, en vue d'une conservation et d'une diffusion élargie et optimale des films du patrimoine européen. L'Union européenne devrait soutenir activement ce partenariat et lui donner les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs formulés.

On connaît des chaînes de télévision et des festivals qui assurent, dans le respect des œuvres, une large diffusion du patrimoine cinématographique. ARTE (comme plusieurs chaînes thématiques) programme des

# Diffusion

## du patrimoine

films de ce patrimoine. Cet effort doit être soutenu car il permet de toucher les jeunes générations comme les publics qui n'ont pas accès aux cinémathèques installées dans les grandes métropoles.

Des festivals spécialisés (à Bologne ou à Pordenone en Italie) et des hommages et rétrospectives dans le cadre de beaucoup de festivals européens (Valladolid, Tours...) permettent de diffuser des œuvres rares de ce patrimoine.

## Ressources créatives

Dans cet esprit, l'initiative 15 x 15, de la coordination des festivals, qui présente 15 films des 15 pays de l'Union européenne dans 15 festivals de l'Union, est un exemple de large diffusion du patrimoine à l'échelle européenne, dont l'ambition est de marier les objectifs de découverte et de restauration de ce patrimoine.

Le patrimoine est important comme creuset de nouvelles créations, important également le droit d'accès des créateurs aux œuvres du patri-

moine, qu'eux-mêmes ont générées. Il faut faciliter et encourager ce travail de création fondé sur la mémoire audiovisuelle européenne, représentant un enrichissement au deuxième degré du patrimoine lui-même, dont il partage les problèmes.

Ce travail de «re-création» (voir l'expérience de MAP-TV dans le programme MEDIA 1) peut exalter par son pouvoir fécondateur l'identité culturelle européenne, et là n'est pas la moindre de ses qualités.

Enfin, la diffusion du patrimoine a une fonction éducative, peut-être plus importante que toute autre. L'accès au patrimoine cinématographique et audiovisuel dans les écoles, universités, centres de recherche, etc. est une priorité et un devoir qui justifie et conditionne tous nos efforts. Cette valeur éducative inclut les cadres sociaux, industriels et artistiques de l'image en mouvement, décrits aussi à travers les photos de production, les interviews, les lettres, et tous les autres matériaux disponibles. Le projet SCREEN on line du

BFI est exemplaire de ce point de vue. Si nous n'arrivons pas à sensibiliser les nouvelles générations à ce patrimoine, tout le travail accompli jusqu'ici, et que nous voulons poursuivre, n'a pas de sens.

Dans les mois à venir, la Commission va entreprendre une évaluation du Programme MEDIA PLUS sur le moyen terme. Tous les participants à la Conférence, au nom des organisations et des catégories professionnelles qu'ils représentent, souhaitent que dans le cadre de ce processus il soit répondu à ces questions qui émergent de l'ensemble des travaux et des contributions, à savoir :

- ce que l'Union Européenne a fait jusqu'ici pour la défense et la promotion de son patrimoine audiovisuel a-t-il été suffisant et efficace ?
- dans le cas, fort probable, d'une réponse négative, par quelles mesures concrètes et spécifiques la Commission compte-t-elle modifier et améliorer cette situation ?

